



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

emploi et activité

Question écrite n° 33335

Texte de la question

M. Paul Salen attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur l'impact réel, au niveau de l'emploi, des délocalisations et relocalisations. Certains territoires subissent, de plein fouet, les conséquences négatives des délocalisations, néanmoins, au niveau macro-économique, les délocalisations représentent 0,3 % de l'emploi industriel en 2011. Les relocalisations représentent, elles aussi, très peu au niveau de l'économie française 0,3 % seulement des opérations d'investissement et de désinvestissement réalisées en France et 0,1 % des emplois créés entre 2009 et 2012. Afin de permettre aux entreprises de tirer pleinement profit de leur potentiel, nous savons que l'innovation est appelée à jouer un rôle majeur. Pour autant, l'innovation ne peut s'intégrer au sein de l'entreprise que si les salariés sont formés spécialement les jeunes. À cet effet, une note du Conseil d'analyse économique révèle que les dispositifs comme les contrats de génération et les contrats d'avenir pourraient être inefficaces car essentiellement tournés vers le secteur public et parapublic et ne mettant pas assez l'accent sur la formation. Aussi, il lui demande quelles mesures concrètes le Gouvernement entend prendre pour que la formation professionnelle devienne une politique nationale majeure.

Données clés

Auteur : [M. Paul Salen](#)

Circonscription : Loire (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33335

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 juillet 2013](#), page 7724

Question retirée le : 2 février 2016 (Retrait à l'initiative de l'auteur)